

Non à la contre-réforme des retraites imposée par Macron



Crise sanitaire et mépris des salariés, encore un scandale signé Macron

La fin du quinquennat se profile dans le cadre d'une pandémie dont les plus riches ont su largement profiter à grands renforts d'évasion fiscale, d'exonérations de cotisations sociales, d'aides massives sans condition. Le scandale est comme la crise : il est orchestré !

Macron remet sur le devant de la scène ses réformes anti sociales et particulièrement en voulant faire passer une réforme des retraites qui repousserait l'âge de départ à la retraite à 64 ans et remettrait en question les régimes spéciaux avec la fin des départs anticipés.

Voilà un avant-goût de campagne Présidentielle en guise de réponse au chômage massif des jeunes, aux licenciements de masse, à l'épuisement et à l'écoeurement des soignants qui donnent encore et toujours durant cette pandémie.

C'est toujours l'air du mépris que souffle ce gouvernement envers la population.

Le retour de la réforme que certains pensaient enterrée

C'est à coup de 49-3 que le Gouvernement avait répondu aux imposantes manifestations de 2019 et 2020 qui combattaient le projet néfaste Anti-Retraite. La Pandémie avait interrompu le projet de Loi qui voulait imposer une retraite par points (voir notre tract « Retraites ne baissons pas la garde » du 15 décembre 2020).

Ainsi ce projet de loi de la Retraite à points serait à ce jour suspendu et dit-on aux oubliettes...

Mais il faut se souvenir que la Retraite par points nécessitait une étape préalable : Une conférence de financement initialement prévue en février 2020 qui devait imposer une réforme paramétrique du système actuel avec comme solution déjà un recul de l'âge de départ (dit « âge pivot ») à 64 ans ou un allongement de la durée de cotisation à 46 ans !

Chassez la réforme elle revient au triple galop !

Cette réforme nous revient comme un boomerang, comme une simple mesure technique dans le budget de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale (LFSS) d'octobre prochain. Les Média ne s'en feront pas l'écho, l'estimant trop complexe, alors que cette LFSS est hautement politique et idéologique.

Selon le porte-parole du Gouvernement, G.Attal, « Il y aura une réforme des retraites. La question n'est pas « si » mais « quand » à savoir à l'automne ou l'année prochaine ».

Bosser jusqu'à 64 ans et fin des départs anticipés

Il s'agirait donc de faire passer une réforme qui reculerait l'âge de départ à la retraite pour tout le monde de 62 ans à 64 ans. Ce passage à 64 ans serait progressif et s'étalerait mais dans un temps relativement court puisque les salariés nés en 1961 partiront à la retraite à 62 ans et demi, puis les salariés de 1962 à 63 ans, les salariés de 1963 à 63 ans et demi et enfin, pour ceux nés à partir de 1964 ce sera un départ à 64 ans. Il s'agirait également de remettre en question les régimes spéciaux avec la même idée de supprimer les départs anticipés auxquels ont droit par exemple les aides-soignantes afin d'allonger toujours plus l'âge de départ à la retraite sans tenir compte de la pénibilité des postes.

Objectifs : Toujours la réforme par points et le pilotage automatique

Macron et son gouvernement n'ont jamais abandonné leurs choix politiques, la pandémie n'y a rien changé : Il s'agit de faire baisser la part des retraites dans le PIB en dessous de 14% comme le demande l'Europe, et ce, alors que d'ici 2050 le nombre de retraités va augmenter !

Le système par points n'est donc pas abandonné puisque cette réforme cible l'équilibre du système actuel. La Règle d'or budgétaire ainsi atteinte il n'y aura plus qu'à mettre en place un pilotage automatique du système avec comme variable d'ajustement une baisse automatique des pensions ou un recul tout aussi automatique de l'âge de départ. Rappelons-nous ce que disait Fillon face aux patrons en 2018 « *le système à points en réalité, ça permet une chose, qu'aucun homme politique n'avoue, ça permet de baisser chaque année, le montant des points, la valeur des points et donc de diminuer le niveau des pensions.* »

La situation budgétaire des retraites à l'équilibre en 2020

Il est indécent de parler d'équilibre financier alors que nous sommes encore dans une crise sanitaire aux conséquences désastreuses pour une grande partie de la population. Macron avait annoncé son système de retraite par points, alors que le système était à l'équilibre, c'est désormais la crise, et les 13 milliards de déficit pour imposer toujours plus fort cette réforme des retraites. Or, il n'y a pas péril en la demeure, car de 13 milliards en 2020, le déficit s'annonce de 7 à 10 milliards pour 2021 : Il se résorbe donc ! C'est le Conseil d'orientation des retraites (COR) qui l'affirme précisant surtout que le système reviendra à l'équilibre avant le milieu des années 2030, c'est-à-dire demain. Malgré l'avis du COR, les suppôts de Macron assèment des mensonges à l'instar de C. Castaner : « *si on ne fait rien, il n'y aura pas de retraites à échéance de 2030* » !

Macron aux ordres du patronat pour détruire la Sécurité sociale

Où est donc l'urgence pour le gouvernement et Macron... si ce n'est de vouloir coûte que coûte satisfaire les appétits et exigence du grand patronat et des places financières. Le niveau de pension et l'âge de départ serviront de variables d'ajustement pour atteindre l'équilibre financier dans un contexte où la part consacrée aux retraites ne doit plus baisser dans le PIB alors que le nombre de retraités va augmenter de façon drastique d'ici 2050. Le résultat visé est le suivant : Baisser le niveau des pensions de retraites ainsi que reculer l'âge de départ de façon automatique.

Vive la Sécurité sociale !

Rappelons que le système des retraites c'est un système qui grâce à la Sécurité Sociale tel qu'il a été conçu en 1945 échappe totalement aux places financières. Aujourd'hui aucun autre système n'est plus anticapitaliste que la Sécurité Sociale et son système de retraite. La CGT s'oppose fermement à cette réforme du système de retraite car elle fait le choix au droit à une retraite décente et prise en bonne santé avec un financement pérenne qui repose sur le salaire socialisé...

Non à un recul de l'âge de la retraite à 64 ans ! Abandon de la Réforme des Retraites

D'ores et déjà, informons, débattons afin que partout se construise le rapport de force !!!